



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Huitième session
Lagos, 13-25 février 1967

MOBILISATION DE LA JEUNESSE EN VUE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

Résolution 170(VIII) adoptée par la Commission à sa 139ème séance plénière
le 24 février 1967

La Commission économique pour l'Afrique,

Notant qu'un exposé de la politique relative aux activités de la jeunesse présenté par le secrétariat a été accueilli favorablement par les Etats membres, les institutions spécialisées, le FISE, l'OUA et de nombreuses associations bénévoles,

Convaincue de la nécessité de renforcer et de coordonner les projets relatifs à la pleine éducation de la jeunesse africaine afin de lutter contre la dispersion des talents et l'exode des jeunes ruraux,

1. Invite les gouvernements à donner, dans leurs programmes de développement économique et social, la priorité souhaitée à la formation des jeunes et à leur épanouissement et à encourager le développement des collectivités rurales, de manière à ralentir le mouvement de migration des jeunes vers la ville;

2. Prie instamment le Secrétaire exécutif d'étudier les problèmes relatifs à la jeunesse afin de conseiller les gouvernements dans les domaines suivants :

a) Organisation rationnelle, compte tenu des besoins en main-d'oeuvre, de la formation et du placement judicieux des jeunes diplômés et des étudiants n'ayant pu obtenir leur diplôme,

b) Moyens de mobiliser au maximum la jeunesse en vue du service national et du développement,

c) Mesures nécessaires pour encourager la jeunesse à rester dans les collectivités rurales, afin d'en freiner l'exode vers la ville.